

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023**

**Présents :** Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Claire DORBEC, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Philippe GROSSIORD, Patrick GINET, Frédéric AUBERGER, Carole FAYOLLE, Romain BOICHON, Noël FAURE,

**Absents excusés :** Marion TISSOT, David VINCENT, Nathalie GARNIER, Bastien DOMINIQUE, Véronique GOYON, Marion BERARD, Catherine PAILLAT, Marion AMBIS,

**Absent :** Marie-Caroline GARCIN, Jean-Marc PALAIS,

**Pouvoir :** David VINCENT donne pouvoir à Patrick GINET, Catherine PAILLAT donne pouvoir à Philippe GROSSIORD, Marion BÉRARD donne pouvoir à Noël FAURE, Marion AMBIS donne pouvoir à Romain BOICHON,

**Secrétaire de séance :** Gérard FRENEA

**Heures de début de séance :** 19h30

**Quorum :** quorum atteint

**Ordre du jour :**

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
  1. Décision modificative du budget principal n°3
  2. Financement des participations hors GEMAPI au smagga
- ⇒ **Questions diverses :**
  - Rapport d'activités 2022 du SIPAG
  - Rapport d'activités 2022 du SMAGGA
  - Point sur l'aménagement du Vallon

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Gérard FRENEA se propose pour être secrétaire de séance. Il est désigné secrétaire de séance.

**2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 12 octobre 2023 :**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 12 octobre 2023.

Le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2023 est approuvé comme suit :

Pour : 15

Abstention : 2 (Claire DORBEC et Eric CHANTRE)

Contre : 0

**3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**

**4. Délibérations**

**Délibération n°2023-053 : Décision modificative n°3 du budget principal**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que les travaux réalisés sur la vanne de demi-fond du barrage n'étaient pas prévus au budget de l'année. Il convient donc de prendre une décision modificative n°3 afin de pouvoir honorer le paiement des factures du prestataire :

- Chapitre 020 Dépenses imprévues : - 1 500 €
- Article 2315-18 Travaux au barrage : + 1 500 €

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n°3 comme expliquée ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

### Délibération n°2023-054 : Financement des participations hors Gemapi pour le SMAGGA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le comité syndical du SMAGGA a décidé de fiscaliser la contribution hors Gemapi de ses communes membres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales. Les communes membres doivent se prononcer sur cette fiscalisation dans les 40 jours suivant la délibération du comité syndical du SMAGGA.

La fiscalisation de la somme de 11 894 € (montant de la contribution hors Gemapi 2024) entraînera une hausse d'environ 6 € de la part des impôts locaux -ligne syndicat – des propriétaires fonciers de Thurins. Ces crédits n'auront donc pas à être inscrits au budget 2024 de la commune. Mais les élus pourront choisir d'affecter des crédits pour un montant équivalent sur des projets vertueux en matière de ressource en eau, comme par exemple la réalisation de cuves de rétention d'eau pluviale, pour l'arrosage des espaces verts.

La fiscalisation de la contribution communale ne fait pas perdre d'influence au SMAGGA puisque c'est bien la participation des délégués communaux qui permet de prendre les orientations politiques souhaitées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal se décide comme suit pour la contribution 2024 au SMAGGA pour ses compétences hors GEMAPI :

- Fiscalisation : 11 votes pour
- Inscription au budget : 6 votes pour

#### 5. Questions diverses

- Claire DORBEC présente le rapport annuel 2022 du SIPAG. Ce rapport d'activités est disponible en mairie pour consultation, aux horaires d'ouverture au public.

*Marion AMBIS arrive à 20h30.*

- Marion AMBIS présente le rapport d'activités 2022 du SMAGGA. Ce rapport d'activités est disponible en mairie pour consultation, aux horaires d'ouverture au public.

- Présentation du plan d'aménagement du Vallon.

Suite à la commission générale du mois d'octobre, le plan d'aménagement du Vallon a été repensé par l'équipe d'architecte. Marion AMBIS en fait la présentation. Ce nouveau plan recueille l'assentiment de l'ensemble des élus. Il convient maintenant de valider un chiffrage, ainsi que le dépôt de l'autorisation d'urbanisme afférente et le calendrier des travaux.

Au mois de décembre, une nouvelle demande de subvention au titre du Fonds Vert sera effectuée.

Marion AMBIS s'inquiète de l'inscription de l'étang en ressource pour la défense incendie. Cela implique a priori la réalisation d'une voie goudronnée et d'une aire de retournement d'une surface de 32 m<sup>2</sup> pour l'accès par les pompiers. Cela dénaturera le projet d'aménagement du Vallon.

L'objectif du SDMIS est d'éviter d'utiliser de l'eau potable du réseau en cas d'incendie et de se servir dans ces ressources.

Patrick GINET propose qu'une solution technique puisse être trouvée pour éviter de dénaturer le projet d'aménagement du Vallon tout en offrant la possibilité de pomper dans cet étang en cas de besoin.

- La date du conseil municipal de mai 2024 est modifiée : 16 mai à la place du 23 mai 2024.
- Monsieur le Maire souhaite la présence d'un maximum d'élus à la cérémonie du 11 novembre 2023.
- M. Pillon, kinésithérapeute, a cessé son activité à la Maison de Santé. A ce jour, le local est disponible à la location pour un professionnel de santé. A la maison de santé, Mme Paget va cesser son activité et est remplacée par une autre infirmière.
- Samedi 11/11 après-midi : stand de Thurins Destination Durable pour relancer des projets de développement durable. Alte69 présentera également un exposé sur le besoin en dioxyde de carbone par rapport à notre mode de vie, qui sera suivi à 17h00 d'une conférence gesticulée. Le marché de la création a également lieu ce samedi 11 novembre.
- Copil Périscolaire : le vote de tarifs sanction a été positif puisque les débordements constatés l'an dernier n'ont plus lieu. Les animateurs préparent des ateliers animés lors des séances de périscolaire du soir. le carnaval sera reconduit sous le même format que l'an dernier : participation des deux écoles et défilé.
- Bénévoles de la cantine : le recrutement est en cours.
- Claire DORBEC informe du portage des chocolats entre le 15 et le 25 décembre, auprès des personnes âgées de plus de 75 ans (232 boîtes). Elle compte sur la participation de tous les élus. Cette année, pas de repas de Noël mais 2 animations dans l'année à destination des seniors.
- Trois personnes des archives départementales ont inspecté les archives de la commune et ont félicité les services de la bonne tenue des archives.
- Les travaux d'assainissement du Rampeau seront terminés fin novembre, début décembre. Puis ce sont les travaux du Géry qui débiteront.
- Pour le prochain bulletin municipal de janvier, les articles sont à transmettre au 17 novembre. Catherine PAILLAT sollicite les élus pour avoir plus d'articles sur la vie communale.
- CCVL : forum des métiers de 17h à 20h le vendredi 17 novembre. Réunion le 29/11 pour les futurs occupants de la Goyenche afin d'évoquer des solutions de consommations collectives et individuelles avec CoppaWatt.

Fin 21h40

**Signature du Maire**

**Claude CLARON**



**Signature du/des secrétaire(s) de séance**

**Gérard FRENEA**

